Il est certain que les ouvriers de Paris sont dans un état d'exaspération ; ils disent qu'ils ont été trahis, et qu'ils ne regardent pas leur cause comme perdue.

Leur phrase habituelle est " nous ne nous insurgerons pas dans le mois prochain ; mais avant trois mois, nous serons encore une fois derrière nos baricades.', Ils disent aussi, que la dernière insurrection a été prématurée ; que quoique le plan en eut été dressé depuis longtemps il y avait parmi eux une différence d'opinion sur le moment ou l'action devait commencer ; ce qui a empêché l'insurrection d'être aussi générale qu'elle l'aurait été sans cela. Le fait est que les mesures prises par le gouvernement pour la dissolution des ateliers nationaux sont venues inopinément hâter l'attaque. D'après les calculs les plus exacts, le nombre des combattants derrière les baricades était d'environ 50,000 ; mais dans ce nombre, il n'y en avait pas plus de 15,000 qui sortaient des ateliers nationaux. Je tiens ceci d'une personne qui est en état de bien connaître les faits et qui m'assure qu'à la prochaine insurrection qui en quelque temps qu'elle arrive, lui parait être certaine, le nombre des insugés sera trois fois plus grand que dans l'affaire du mois de juin.

Les rues de Paris fourmillent de fanatiques exaspérés qui se font un mérite du meurtre et de l'assassinat, mêlés à des milliers de forçats libérés. Les rues de la capitale n'offrent aucune sureté ; on y est fusillé en plein jour. Les personnes tuées de cette manière sont en plus grand nombre qu'on ne le pense. Dans l'intérêt du commerce, la presse cache autant que possible toutes ces atrocités.

Le commerce français va toujours en diminuant depuis la révolution de février, et la perception des impots directs diminue pareillement comme le montre le tableau qui suit :

	Impots perçus 1848.	
Mars,	57,580,100	francs.
Avril,	42,007,000	"
Mai,	22,122,400	"

La première assemblée de la Ligue Irlandaise a eu lieu le 11, à Dublin, sous le présidence de l'honorable M. Barnewall. Les principaux membres du comité sont :—Duffy du journal la *Nation*, John Martin du *Felon* Williams, O'Doherty de la *Tribune*, Sir Colman O'Loghlen, W. S. O'Brien, M. P. Meagher, Stritch, les messieurs O'Gorman et quelques autres. M. Maurice Leyne de *Conciliation-Hall* a prononcé un discours des plus incendiaires.

Les clubs irlandais ont maintenant 50,000 hommes parfaitement armés et exercés aux manœuvres militaires. Ils ont une grande quantité d'amunitions. D'un autre côté, les troupes sont loyales et fidèles et le gouvernement peut aussi compter sur la loyauté et l'aide de la police et des constables. Le seul moyen de prévenir l'insurrection est de détruire et de désarmer sans délais tous les clubs.

RUSSIE.—Aux dernières nouvelles, il y avait eu à St. Petersbourg 3500 cas de choléra d'un caractère assez doux.

Si nous en croyons les journaux allemands des événements de la plus haute importance vont avoir lieu dans la Valachie et de la Moldavie. Tandis qu'on supposait que les forces russes concentraient sur les frontières de Posen et de la Silèsie, dans le but d'attaquer l'Allemegne elles se réunissaient dans la direction de la Gallicie de manière à être prêtes pour l'invasion des principautés sur le Danube.

ALLEMAGNE.—La nomination de l'archiduc Jean à l'office de régent de l'empire continue à donner la plus vive saiisfaction. La députation de Frankfort chargée de lui signifier sa nomination et d'obtenir son consentement est arrivé au palais du prince à Vienne, le 5 ; l'archiduc a donné son acceptation de la dignité qui lui était conférè.

Des nouvelles d'Aix-la-Chapelle disent que la poursuite contre les chefs républicains se continuent avec activité. Plusieurs autres personnes ont été arretées. Les poursuites ont eu l'effet de diminuer la violence de l'association démocratique. Des poursuites ont aussi été dirigées contre la *Gazette du Rhin*.

Trois républicains, Heitchl, Koch et Jager ont été arrêtés le 4, à Cassel.

Une grande excitation regnait à Munich par suite de la révélation faite par la femme d'un officier, d'un complot tramé entre les républicains de la Suisse et de Bade dans le but d'assassiner tous les souverains de l'Allemagne.

FRANKFORT.—Quelques troubles ont eu lieu dans la nuit du 7, dans un des faubourgs de cette ville ; mais ils ont été reprimés par l'autorité, la tranquillité a été retablie et quelques arrestations ont eu lieu.

ESPAGNE.—Les carlistes sont très formidables. Ils ont fait des progrès dans la Navarre ; la ville d'Estella s'est prononcée en leur faveur. Leurs mouvements ont souffert un échec dans les provinces Basques par suite de la mort du général Alxa, fusillé par ordre du général Urbistondo. Un combat a eu lieu à quatre lieues de Barcelone entre Cabrera et les troupes royales qui ont été battues poursuivies jusqu'à Barcelone.

La Navarre a été mise en état de siège. Les journaux récents de Madrid ne donnent aucune information sur l'insurrection carliste. La capitale est tenue dans une ignorance profonde sur le mouvement des provinces. On a découvert dans la banque de Madrid une défalcation au montant de 65,000000 de réaux, (£3,250,000). Une rencontre entre les troupes de la Reine et l'avant garde de Cabrera s'est terminée par la défaite des carlistes.

Un projet de loi doit être prochainement présenté à l'Assemblée nationale, en France pour réprojet, primer la construction des barricades. D'après ce dont les bases sont arrêtées, tout individu convaincu d'avoir sciemment et volontairement concouru à la construction d'une barricade sera condamné à la déportation. Tout habitant de la rue où une barricade aura été élevée et qui aurait assisté à son érection, sans faire aucune tentative pour l'empêcher, sera condamné à un emprisonnement dont la durée ne pourra dépasser six mois, et à une amende de 500 francs à 3,000 francs.

Le chargé d'affaires de Russie à Paris, suivant l'exemple de lord Palmerston, a fait passer au ministre des affaires étrangères une note dans laquelle il désavouait de la manière la plus formelle, toute idée de participation directe ou indirecte de son gouvernement aux évènements qui viennent d'ensanglanter Paris.

Les Anglais viennent de réaliser un projet qu'ils méditaient depuis longtemps, et qui est d'un grand intérêt pour leur commerce et pour leur politique. Ils se sont établis à Massouah, petite île de l'Abyssinte, sur la côte occidentale de la Mer-Rouge. Ce point est un centre commercial important, pour les échanges qui s'effectuent entre Bombay, Hasche, Djeddah, Moka, l'Abyssinte, le Souakin et le pays des Gallas.

—*Le Courier de Marseille* publie l'état suivant de la flotte anglaise dans la Méditerranné : Vaissaux : Hibernia, 104, portant le pavillon du vice-amiral William Parker ; Queen, 110 ; Superb, 80 ; Vengeance, 84 ; Rodney, 90 ; Vanguard, 80.—Frégates à vapeur ; Odin, et paquebot à vapeur Triton.—A Messine, la frégate Thétis, 36.—A Palerme les bateaux à vapeur Hécate et Bulldog.—A Naples, la frégate à vapeur Gladiator, et la sloop à vapeur Porc-Epic.—A Livourne le vapeur Sidon.—Dans l'Adriatique, la frégate Spartan, la frégate à vapeur Terrible, et la vapeur Spitfire.—A Corfou, le vapeur Locust.—Dans le Pirée, le vapeur Meteor.—A Constantinople, le vapeur Tartarus et l'Antelope.—A Beyrouth, le brigantin Mutine.—A Gibraltar, le vapeur Poliphemus.—Dans l'Archipel, les navires de transport Volage et Research.—En voyage ; entre Malte et Marseille, le vapeur Oberon ; entre Malte et Alexandrie, le vapeur Ardent ; entre Malte et les îles Ioniennes, le vapeur Volcan. En tout 6 vaisseaux, 2 frégates, 2 brigantins, 2 navirs de transport, 3 frégates à vapeur et 13 sloops à vapeur.

ANNONCES NOUVELLES.

Théâtre Royal—les Petites Danseuses Viennoises—Ce soir.

Banque d'Epargnes de la Cité et du District de Montréal.

Avis—Association des Townships.

Opposition—Taux réduits—le *Lady Elgin*.

Nous prions nos abonnés des Campagnes dont le semestre est expiré le 1er Juillet courant, de nous en faire parvenir le montant, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi du JOURNAL *et de* L'ALBUM MENSUEL.

On peut envoyer par la poste les sommes qu'on voudra nous rembourser et dans ce cas seulement, nous offrons volontiers de payer le port.

LA REVUE CANADIENNE

MONTRÉAL, 4 AOUT, 1848.

SITUATION DE LA GRANDE-BRETAGNE.

C'est un spectacle intéressant, fécond en enseignements et plein d'émouvantes péripeties que celui de cette lutte incessante, acharnée, qui se livrent entr'elles, dans la Grande-Bretagne, les idées de réforme et les idées conservatrices. D'un côté l'aristocratie défend avec une énergie bien naturelle l'héritage de ses pères, ses priviléges et ses monopoles ; de l'autre la bourgeoisie, ceux qui travaillent et qui produisent, combat avec d'autant plus de courage et d'ardeur, que pour elle chaque bataille est un triomphe, qui lui assure de nouvelles victoires L'heure de la complète émancipation des masses et des réformes radicales est sonnée pour la Grande-Bretagne comme pour toutes les autres nations de la terre, où pénètrent les rayons de la civilization et les bienfaits de l'intelligence. Le peuple anglais a aujourd'hui la conscieuce de sa valeur et de ses droits et il faudra bien bon gré, mal gré que l'aristocratie se résigne à le voir exercer son pouvoir souverain.

Mais il ne faut pas croire qu'on veille en Angleterre détruire les institutions politiques actuelles. On veut simplement les reformer ; et c'est là où l'observateur attentif trouve de profitables leçons, dans cet admirable esprit de réforme qui, au lieu de bouleverser et de briser les formes gouvernementales comme on a fait si souvent en France presque sans fruit, profite de l'expérience du passé, les corrige et les améliore et sait les mettre en harmonie avec les besoins et les exigences de l'époque. Cette espèce de respect, de vénération des anglais pour leurs institutions est bien naturelle et raisonnable. L'Angleterre leur doit une grande partie de sa prospérité et elles lui ont fait traverser presque sans secousse, sans bouleversements, l'époque qui s'étend depuis sa glorieuse révolution de 1688 jusqu'à nos jours- Durant cette longue période on s'est accoutumé à une sorte d'agitation pacifique, à une guerre de partis, où les seules armes ont été la parole et la plume, la discussion comme moyen, la réforme pour objet et pour but, et on a réussi à accomplir ainsi d'importantes modifications dans les intérêts populaires. Mais il faut le dire, jusqu'à la passation du bill de Réforme la marche du progrès politique a été lente et d'autant plus entravée que l'aristocratie était plus puissante et l'éducation moins répandue.

Depuis lors, le peuple plus éclairé, plus instruit a été vite en besogne, et il menace aujourd'hui d'arracher à la noblesse les derniers restes de sa puissance: Le rappel des lois-céréales a été le premier pas fait dans la voie nouvelle : les réformes qu'on agite maintenant en sont la conséquence et le résultat. Un progrès en amène un autre et ainsi on se rend d'étape en étape jusqu'aux champs féconds de la démocratie.

La position actuelle de la Grande-Bretagne requiert à la tête des affaires la présence d'hommes d'état habiles, qui puissent amener les réformes devenues nécessaires, indispensables à la prospérité, nous pourrions presque dire au salut publics. La crise commerciale et financière, les troubles survenus sur le continent Européen, ont eu une funeste influence sur les revenus de l'état. Les taxes qui pèsent si lourdement sur le peuple, la condition des classes laborieuses, le sort de l'Irlande, l'agitation chartiste, la nouvelle position des colonies, sont autant de sujets qui demandent une législation immédiate. Si en ce moment, les excès et les horreurs commis en France, au nom de la liberté et du progrès ont créé en Angleterre un esprit de réaction dans la bourgeoisie, ce sentiment s'effacera avec le souvenir de ces scènes sanglantes et la réforme redeviendra à l'ordre du jour.

Nous croyons qu'il faudra un changement de ministère et d'autres hommes que lord John Russell et les whigs pour faire face aux nouvelles exigences. Ces derniers ont prouvé durant cette session qu'ils étaient complétement incapables de rien faire d'important. S'ils n'ont pas été renversés après avoir subi plusieurs défaites, c'est parcequ'on ne voulait pas qu'un changement eu lieu en ce moment. Mais on attend avec impatience en Angleterre le retour de Sir Robert Peel au pouvoir. Singulière existence politique que celle de Sir Robert Peel ! Sorti des rangs de la bourgeoisie et arrivé a conduire le parti tory, c'est lui qui opère avec l'influence de ce parti, toutes les grandes réformes réclamées par le parti libéral. Il nous semble qu'en ce moment une alliance entre Sir Robert Peel et les *free traders* est très possible et même probable. Une administration ainsi composée aurait des éléments de puissance et de succès, et pourrait contraindre la Chambre des Lords a passer les lois indispensables à la prospérité future de la Grande-Bretagne. Aujourd'hui il lui faut absolument la réduction des taxes sur les objets de première nécessité, un nouveau bill de réforme, la pacification de l'Irlande et des Chartistes, la liberté commerciale et le rappel des lois de navigation. C'est là le programme du *free trade*, ce sera bientôt celui de toute l'Angleterre. Car le salut est là. Si jamais cet admirable esprit de réforme dont nous parlions tout à l'heure eut besoin d'être dirigé par des hommes capables, à vues larges et libérales, c'est maintenant. Car l'Angleterre ne saurait dépenser encore bien longtemps des millions en Irlande, avec une révolution en perpective et imminente. Le peuple ne voudrait bientôt plus payer les taxes chez elle, et les colonies exigeront la liberté du commerce et le rappel des lois de navigation.

A propos de réduction de taxes, nous trouvons dans un journal anglais une anecdote qui prouve combien Sir Robert Peel a à cœur cette importante réforme. Ce grand homme d'état dinait il y a quelques jours chez Sa Majesté la Reine Victoria. " Sir Robert, dit la Reine, je désire vous donner un témoignage de mon estime pour les services que vous avez rendus à votre pays, ce que vous pourez me demander qu'une Reine puisse accorder, j'aurai du plaisir à vous l'accorder." Sir Robert répondit : " votre Majesté me fait grand honneur par le compliment, j'espère que votre Majesté ne m'appellera jamais encore à remplir le poste de premier ministre." Sa Majesté répliqua : " je ne puis vous faire cette promesse ; si le pays a besoin de vos services c'est mon devoir de vous appeler à former un ministère." Encouragé par le ton de bonne humeur de la Reine, Sir Robert ajouta : " Si j'occupe encore le poste de premier ministre de la couronne, il faut que ce soit à la condition d'une réduction des taxes et dans ce cas, je dois commencer par votre Majesté." " C'est bien, très bien, dit la Reine, je comprends et s'il faut en venir là, le plus tôt sera le mieux."

Cette conversation et les sentiments qu'elle exprime, font autant d'honneur à notre Gracieuse Souveraine qu'à son éminent sujet.

COMTE DE MONTMORENCY.

Nous reproduisons du *Journal de Québec* le document suivant attesté par plusieurs noms respectables et contenant des détails circonstanciés de ce qui s'est passé mardi dernier dans le comté de Montmorency. Pour l'honneur de ce comté nous sommes bien aise d'apprendre que ses honnêtes et intelligents habitans n'ont pas voulu y prendre part, Il n'y avait pas 75 électeurs à cette assemblée dont on faisait tant de bruit à l'avance ! " Toute la gloire de cette journée, nous dit l'*Ami de la Religion et de la Patrie* appartient à certains individus de la cité de Québec trop connus pour qu'il soit besoin de les nommer ; à des gens, qui pour satisfaire des haines personnelles, de rivalités d'établissement rapetissent la politique du pays aux proportions mesquines et honteuses des animosités individuelles. "

ÉMEUTE AU CHATEAU-RICHER.

Mardi, 1er août, 1848.

A deux heures P. M., on parla de nommer un président, les uns appelant M. Nicolas Lefrançois, l'arpenteur, les autres M. Ignace Gravel, domicilié et résidant au Saguenay.

La question de la présidence n'était pas encore décidée à trois heures et quart. La raison pour laquelle les partisans de M. Cauchon s'opposaient à la nomination de M. Gravel, c'était parce que ce monsieur, monté sur l'estrade, avait déclaré aux délégués des différentes paroisses qui avaient passé des résolutions qu'ils ne seraient pas admis comme tels, M. Gravel disant : " toutes les paroisses ont été invitées, il leur fallait se trouver là."

Les parties ne pouvant pas s'entendre sur la question de la présidence, M. Cauchon proposa de prendre les noms des voteurs pour obtenir une division correcte. Il s'éleva alors un tumulte sur la question de qualification des voteurs.

Le Dr. Rousseau voulut parler, avant que la question de présidence fut décidée ; ce qui augmenta le tumulte.

Ce fut alors qu'un jeune homme du nom de Michel Huot, qui n'est pas électeur, se mit en frais de lire une série de résolutions à la suggétion de M. J. P Rhéaume accompagnée de plusieurs individus sans aveu et reconnus comme fiers-à-bras, qui étaient descendus de Québec, en chaloupes et en bateaux. M. Gravel qui s'était constitué forcément président, malgré les protestations énergiques des électeurs, encourageait de la parole et du geste le jeune secrétaire qu'il avait ansi constitué de sa propre autorité. M. Gravel déclara qu'il allait faire lire des résolutions qu'on venait de lui passer, et au milieu du tumulte et des protestations des partisans de M. Cauchon qui appelaient M. Nicolas Lefrançois à la présidence. La lecture de ces résolutions se fit. Pendant cette lecture qui fut inintelligible pour toutes les personnes présentes à cause du bruit des protestations incessantes, des voies de faits qai commençaient à avoir lieu, et des cris de M. Gravel qui ne cessait de répéter : " C'est égal, c'est égal, marchons." On veut la réforme électorale, avec modération, avec le temps. —Hourrah, marche toujours, lisez, c'est égal. Bon ! c'est assez, hourrah mes amis, hourrah." Le tout accompagné des hourrahs et des cris sauvages poussés par les fiers-à-bras de Québec, dirigés par M. J. P. Rhéaume.

M. Cauchon monta alors sur l'estrade où était M. Gravel pour protester de l'illégalité de l'Assemblée qui procédait sans président et sans secrétaire et qui était tout entière soumis au contrôle d'hommes étrangers au comté.

En ce moment, un nommé Charles Cloutier cria avec fureur à M. Cauchon : Je vais vous descendre. M. Cauchon répondit : " Venez si vous l'osez." Sur cela M. Cloutier saisit M. Cauchon par les jambes et se mit en frais de le descendre. M. Cauchon se dégagea des mains de cet individu en lui donnant un coup de pied. Mais voyant l'émeute provoquée par cet acte du nommé Charles Cloutier, M. Cauchon descendit de lui-même de l'estrade. M. Ignace Gravel, qui y était encore, essaya de donner un coup de pied au visage de M. Cauchon ; mais M. Charles Rhéaume détourna le coup en saisissant la jambe de M. Gravel, ce qui fit descendre ce dernier de l'estrade. M. Cauchon dit a M. Gravel : " Lâche que vous êtes, vous avez voulu me frapper avec votre pied au visage tandis que j'étais à bas ;" et en même temps il le frappa.

Alors commença l'émeute, M. J. P. Rhéaume criant : " En avant, mes gens, *aux calèches. frappez frappez, mes bons canadiens.* A l'instant les gens de M. Rhéaume se trouvèrent armés de gaules, de pieux, de bâtons, de gaffes, de masses et autres instruments offensifs. M. J. P. Rhéaume, lui-même armé, conduisait ses gens à la bataille.

Le régistrateur L. C. Lefrançois, était aussi un des chefs armés et des plus acharnés au combat avec son frère de Québec et son beaufrère Octave Bernier qui demeure avec lui.

Un charretier du nom d'O'Brien, voyant M. Cauchon en danger, voulut aller à son secours ayant un fouet à la main, cet homme se trouvant au milieu des combattants. Un autre charretier Irlandais qui avait conduit là un M. Lavoie de St. Roch et un autre, tous deux partisans opposés de M. Cauchon, s'empara d'une clef de calèche en fer et se mit à frapper d'estoc et de taille indistinctement sur tous ceux qu'il pouvait atteindre. Ce qui suscita le cri " Ils ont des armes, ils ont amenés des Irlandais pour nous battre. " M. Pruneau, notaire, criant plus fort que tout autre : " Est-il possible qu'on permettre que des Irlandais viennent faire la loi dans un comté Canadien ? " M. Pruneau criait à ses gens en vociférant.

Chacun alors de fuir en toute direction et de laisser les fiers-à-bras de M. Rhéaume maîtres du champ de bataille. M. Cauchon fut conseillée par ses amis d'entrer dans une maison voisine, les rioteurs exprimant hautement leur désir de mettre fin à ses jours, et prenant tous les moyens pour le découvrir. Après cette rixe, M. Rhéaume rassembla ses gens et les discours commencèrent.

Un certain nombre des partisans de M. Cauchon se tenait à une certaine distance par crainte d'un nouveau tumulte, ces messieurs n'ayant aucune arme et s'étant montrés tout le temps très paisibles.

Sur les cinq heures, les amis de M. Cauchon, pour sortir de la maison où il s'était réfugié, ayant été dans la nécessité de réclamer la protection de M. J. Légaré et de M. Plamondon, tous deux de Québec, afin d'éviter de nouveaux assauts sur la personne de M. Cauchon, par des gens sans aveu qui entouraient la maison où il était et qui exprimaient hautement leur désir de lui faire du mal. Malgré cette protection, M. Cauchon eut beaucoup de peine à laisser les lieux, poursuivi qu'il était par ces individus qui lui lançaient des pierres et voulaient le frapper. Tous les chefs admettent qu'il était nécessaire que M. Cauchon fut protégé, car il pouvait être tué ; et qu'eux seuls pouvaient le protéger.

M. J. P. Rhéaume, avait offert de protéger M. Cauchon. Mais on lui répondit que M. Cauchon en serait probablement humilié, sur quoi il alla faire un discours à ses gens pour les attirer ailleurs, C'est alors que le régistrateur Lefrançois dit en frappant sur l'épaule de M. J. P. Rhéaume : " Très bien, très bien ! vous êtes l'homme des barricades."

Il fut admis par tout le monde des deux partis qu'une pareilles assemblée ne pouvait être l'expression de l'opinion du comté de Moutmorency.

Il y avait tout au plus soixante-quinze habitants du comté, et en tout environ deux cents personnes, tant électeurs qu'enfants et étrangers.

N. F. BELLEAU, N. CASAULT.
J. B. CHARTIER, J. G. TACHE,
G. H. SIMARD, E. MICHON,
P. LESPERANCE,

M Taché affirme la vérité de tous les faits ci-dessus, sauf la protection donné à M. Cauchon seule chose dont il n'a pas connaissance.

Nous publions plus bas deux lettres que Geo. Et. Cartier, écr. M.P.P a adressées à la *Minerve* pour repousser des mensonges et des calomnies répandus sur son compte. Point n'est besoin d'ajouter de commentaires à ces lettres. Les faits qu'elles contiennent suffisent pour flétrir à jamais ceux qui peuvent insulter et calomnier aussi lâchement des citoyens respectables et qui après l'avoir fait, se cachent et refusent d'assumer la responsabilité de leur conduite et de leurs actes.

M. l'Editeur,—Ayant été mis au courant, par un de mes amis, il y a quelques semaines, d'une sourde rumeur qui circulait sur mon compte parmi nos estimables commerçants de la rue St. Paul, et qui me mettait dans la bouche des paroles grossières et injurieuses au caractère de ces derniers, et tendant à blesser leur sansibilité ; et n'ayant jamais proféré tel langage, je devais nécessairement me mettre à la recherche de l'auteur de cette rumeur mensongère. De suite, accompagné de l'ami qui avait eu la complaisance de m'avertir, je fus chez un marchand de la rue St. Paul que l'on m'avait dit être prêt de me donner le nom de la personne qui affirmait m'avoir entendu tenir les propos en question. J'eus pour réponse de ce marchand, qui est M. Hudon, l'associé de M. Lesieur, qu'il voulait se mettre en rapport avec cette personne et qu'il me donnerait son nom sous peu de temps. Trois heures environ après, je repassai chez M. Hudon qui me dit n'avoir point encore vu la personne en question, qu'elle résidait à la campagne et qu'il lui écrirait à cet égard. Après avoir été dans l'attente pendant assez longtemps, j'ai été informé il y a quelques jours, par M. Hudon, que M. Amable Marion, marchand de Contrecœur, était l'individu qui était prêt à soutenir m'avoir entendu débiter les paroles auxquelles je viens de faire allusion. Aussitôt que M. Hudon m'eut donné le nom de M. Marion, je lui dis en présence de plusieurs respectables marchands de la rue St. Paul, que je n'avais jamais tenu le langage qu'on m'imputait, que je donnais un démenti à M. Marion, devant toutes les personnes présentes, et qu'il eut à informer ce dernier du démenti que je lui donnais. Mardi dernier, M. Marion était à la ville. Vers onze heures du matin, je fus, accompagné de mon ami, M. Hubert, avocat de cette ville, chez M. Hudon lui dire qu'il eut à profiter de la présence de M. Marion à Montréal, pour l'informer du démenti que je lui avais donné, et pour mettre ce dernier à même de le relever, si toutefois il était homme à le faire. M. Hudon m'apprit alors qu'il avait déjà informé M. Marion du démenti ; mais pour éviter tout malentendu, je priai M. Hudon de le lui réitérer. Pour être plus sûr de mon fait, je fis remettre par M. Hubert à M. Marion, avant son départ de Montréal, une note par écrit dont ce qui suit est copie exacte :

Montréal, midi, 1er août 1848.

M., Vous avez déjà dû apprendre par vos amis que j'ai donné le *démenti le plus complet* à propos de certaines paroles que vous avez eue l'infamie de me mettre dans la bouche regardant les marchands de la rue St. Paul. Pour que vous ne prétendiez cause d'ignorance, je vous donne à vous-même et par écrit le même démenti et le plus formel qui puisse être donné. A présent que vous êtes accusé de mensonge, vous devez savoir ce que vous avez à faire. Pour moi, je suis prêt à toutes les conséquences du démenti que je vous donne.

Votre, &c., GEO. ET. CARTIER.

A. MARION, Ecr., Contrecœur, présent à Montréal,

Après la remise de cette note à M. Marion, il est resté sans action vis-à-vis de moi. Il n'a point relevé le démenti qu'il s'est attiré, chose qu'en homme de cœur il aurait dû faire, si toutefois il eut dit vrai ; et il ne m'a de même donné aucune explication tendant à le disculper. Je laisse donc M. Marion sous le poidsde sa honte et la confusion d'un démenti qui devra mettre le public en garde contre les assertions qu'il pourra faire à l'avenir. Je n'eusse pas publié ce qui précède, M. l'éditeur, si je n'eusse pas déjà souffert des propos que M. Marion m'a mis dans la bouche, et qui ont créé chez des personnes que j'estime des sentimens de malveillance que j'ai à cœur de faire disparaître.

J'ai l'honneur d'être,
Votre serviteur très humble,
GEO. ET. CARTIER.

Montréal, 2 août 1848.

Les faits mentionnés dans cette lettre, passés en ma présence, sont conformes à la vérité.

R. A. R. HUBERT.

L'*Avenir* du 2 août courant, contenait une communication en forme de dialogue signé " Tuque Bleu," où les interlocuteurs ne sont désignés que par prénoms. Je rencontrai hier matin un de mes amis qui me dit qu'un intime de l'*Avenir* insinuait que l'on fesait allusion à moi dans ce dialogne sous le prénom de Georges. On ne pouvait adopter un procédé plus lâche pour débiter des mensonges. Comme cette communication, dans le cas où réellement on aurait voulu faire allusion à ma personne, n'était quant à moi qu'un tissu d'insinuations et d'allégations fausses et mensongères, j'étais en droit d'obtenir des éditeurs et et colloborations qui publient et rédigent l'*Avenir*, une déclaration formelle, pour savoir si oui ou non l'on fesait allusion à moi dans la correspondance anonyme, et dans le cas d'une réponse affirmative, j'étais en droit de m'adresser pour réparation à l'un des collaborateurs dont la position sociale eut pu correspondre à la mienne. Car dans une affaire d'honneur, il faut autant que possible qu'il y ait égalité d'invidualités. J'étais aussi en droit d'obtenir le nom du lâche et anonyme correspondant, pour de même savoir de lui s'il avait voulu faire allusion, à moi, et dans le cas d'une réponse affirmative obtenir de lui réparation pour la publication de ses mensonges. Hier matin vers onze heures, je fus accompagné de mon ami M. Hubert, avocat de cette ville, au bureau de l'*Avenir*, ou je rencontrai M. J. B. E. Dorion, qui s'affuble du titre de *directeur gérant de l'Avenir* et à première vue j'en eus la pitié et la commiseration que l'on a naturellement pour l'adolescence. Je demandai à M Dorion s'il n'épas un des collaborateurs de l'*Avenir* : il me répondit que oui. Je lui mentionnai ensuite que l'*Avenir* du 2 aout courant, contenait une correspondance anonyme en forme de dialogue, dans laquelle on désignait un interlocuteur sous le nom de " Georges," et que je voulais avoir le nom des collaborateurs du journal et leur déclaration pour m'assurer si oui ou non l'on fesait allusion à moi dans cette correspondance, sous le prénom que je viens de mentionner parce que dans le cas d'une réponse affirmative, comme la correspondance à laquelle je fais allusion ne contient quant à moi qu'un tissu de mensonges et de faussetés, j'entendais demarder et obtenir satisfaction de celui des collaborateurs avec lequel je pouvais me mesurer.

Je fus bien surpris et étonné d'obtenir pour réponse de M. Dorion, que Mrs. les Collaborateurs de l'*Avenir* n'étaient nullement responsables des correspondances et publications qui y paraissaient et que lui seul en était responsable comme gérant d'après les arrangements de leur Journal. Je fis remarquer à M. Dorion que lui et ses Collaborateurs pouvaient bien faire entre eux tous les arrangemens qu'ils jugeraient à propos, mais la société que l'on pouvait insulter n'était point liée par ces arrangement et avait droit de s'en prendre aux Collaborateurs intéressés dans la publication et la rédaction du journal. J'observai encore qu'il ne devait pas croire qu'un marmouset comme lui, presque sans position dans le monde, fut une responsabilité suffisante vis-à-vis du public pour les publications de l'*Avenir*. M. Dorion a néanmoins persisté dans sa dénégation de lar esponsabilité de MM. les Collaborateurs. Et bien ! lui dis-je, puisque vous venez de dire que vous êtes seul responsable des correspondances de votre journal, je vais vous prendre et m'adresser à vous ; et dites-moi si on a voulu faire allusion à moi dans la correspondance. M. Dorion répondit ; je ne suis pas dans l'opinion de de mon correspondant : je lui repartis là-dessus que comme journaliste et éditeur responsable, il devait connaitre et savoir le but, l'esprit et la teneur de tout ce qu'il publiait. Mr. Dorion avec toute le *niaiserie possible*, me dit : je vais écrire à mon correspondant, pour savoir son opinion ! Je lui fis la remarque que je n'avais pas besoin de lui pour régler avec son correspondant lequel je voulais connaître dans un instant pour procéder avec lui comme l'on fait en pareil cas ; j'ajoutai, avant d'en venir à votre correspondant, j'en veux finir avec vous, car j'ai l'habitude de procéder méthodiquement. Dites-moi oui ou non, comme responsable de vos correspondances, si l'on a voulu faire allusion à moi dans la correspondance en question. Mr. Dorion finit par répondre qu'il ne savait point ; et, chose assez ridicule, il a ajouté qu'en donnant le nom d'un corresdondant il se considérait déchargé de toute responsabilité. Je lui fis remarquer encore l'absurdité de cette position et que dans le cas où il jugerait à propos de garnir son journal de correspondances venant de menteurs et de lâches comme celles de Mr. Blanchet et autres, ce serait trop fecilement s'en retirer en donnant les noms de tels correspondants.

Ne pouvaient rien obtenir de satisfesant de ce petit gérant responsable comme concerné dans la publication du journal, je lui ajoutai ; puisqu'il n'y a pas moyen d'obtenir de vous et de vos collaborateurs quelque chose qui puisse me satisfaire, donnez moi au moins le nom de votre correspondant, parce qu'il me faut aller le trouver de suite, quand même il résiderait à la campagne, pour savoir de lui s'il a voulu faire allusion à moi dans sa correspondance, et dans le cas d'une réponse affirmative, j'entends avoir raison et réparation de ses mensonges, comme j'entendais avoir réparation des collaborateurs de l'*Avenir* pour avoir publié sa correspondance, et je vous somme en présence de mon ami, de me donner le nom de ce correspondant, pour que je puisse de suite agir vis-à-vis de lui pour obtenir réparation. M. Dorion un peu déconcerté me répondit qu'il allait écrire à son correspondant pour savoir s'il avait voulu faire allusion à moi dans son écrit, et s'il consentait à donner son nom. J'insistai, comme j'en avais le droit, à avoir de suite le nom du correspondant en fesant observer à M. Dorion que dans ces sortes d'affaires l'on n'admettait point des délais. M. Dorion eut alors la stupidité et la bêtise de dire que si je voulais lui mettre par écrit que je voulais envoyer *un cartel* à son correspondant, qu'il me donnerait son nom. Surpris d'une proposition aussi insensée, je dis à M. Dorion que je venais de lui exprimer suffisamment en présence de mon ami M. Hubert, le but pour lequel je voulais avoir le nom de son correspondant qui était d'obtenir de lui raison et réparation, et qu'une fois que le nom m'aurait été donné, je devais nécessairement procéder vis-à-vis du correspondant, à peine d'être déshonoré. Je fis la remarque à M. Dorion que dans ce genre d'affaires, on ne laissait point entre les mains de ses ennemis de semblables déclarations p r écrit. Cette proposition de M. Dorion était aussi stupide qu'il doit être niais. Voulant enfin en terminer avec M. Dorion, je lui demandai péremptoirement et pour une dernière fois s'il voulait oui ou non me donner le nom de son correspondant ; il me répondit que non. Là dessus je lui dis que lui et son correspondant n'étaient que des poltrons, et que son journal était conduit sur un système irresponsable de poltronnerie. Je me suis alors retiré avec M. Hubert, passablement indigné, car il